

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2022

Assistaient à la séance : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, J. RAMBERT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. DEMAY, F. MORELLO, L. VAUDIERE, S. CAFFE, L. CHAULIEU, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, V. ROUMIER, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, Conseillers

Absent excusé : P. GAUME (pouvoir à V. ROUMIER)

Le Procès-Verbal du 04/02/2022 est approuvé à l'unanimité.
Mr Philippe MORET est nommé secrétaire de séance.

DEVIS ETABLISSEMENT HENRION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis des Etablissements HENRION concernant la fourniture et la pose de volets roulants intérieurs à l'école, d'un montant de 1 307,00 € H.T. soit 1 568,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

DEVIS EB CREA COMMUNICATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise EB CREA COMMUNICATION concernant l'impression du bulletin municipal, d'un montant de 1 850,00€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA CIRCULATION DU BOURG

Suite à l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des rues de la Poste, de la Gendarmerie, de l'Agriculture, de Cournassat, du Marché et de Monteignet, des routes du Mayet d'Ecole et de Saulzet et le Hameau de Banelle, le Cabinet Cédric ROBIN, Géomètre-Expert, a été retenu pour un montant de l'offre à 6 930,00 € H.T. soit 8 316,00 € T.T.C.

DEVIS DECORATIONS DE NOEL

Alain CHARNET fait part au Conseil Municipal des devis de l'entreprise RDN DIFFUSION concernant l'achat ou la location de décorations de Noël. Après discussion, l'ensemble du conseil décide de prévoir une somme au budget 2022. La commission Fêtes et Cérémonies en déterminera le montant.

DEVIS OCCULTANTS CLOTURE ECOLE

Jacques RAMBERT propose un devis de l'Entreprise BUIG ET VAURY pour l'achat de toile occultante ou barrette en composite pour la clôture de l'école. Après réflexion, le conseil municipal décide d'en rediscuter ultérieurement pour envisager éventuellement des travaux pour la rentrée de septembre.

POINTS DIVERS

Monsieur le Maire fait le point sur :

- **Salle Polyvalente** : Les demandes de subventions ont été réalisées avant le 15 février concernant : le Conseil Départemental, l'Etat (DETR, DSIL), fonds européens (LEADER, FERDER), l'objectif étant d'arriver à 80% de subventions.
- **Circulation dans le Bourg** : Les demandes de subventions ont été réalisées auprès de l'Etat (DETR), amendes de police et du Conseil Départemental. L'objectif étant d'arriver au taux légal maximum de financement public de 80%.
- **Plan Communal de Sauvegarde** : Les groupes de travail font le point sur l'état d'avancement, une réunion avec l'ensemble du conseil et des personnes extérieures aura lieu le jeudi 17 mars à 18H30. La rédaction du Plan Communal de Sauvegarde sera effectuée par la secrétaire de mairie.
- **Echange courriers MAM** : Un arrêté d'agrément de la PMI a été reçu en mairie pour l'arrivée d'une nouvelle assistante maternelle à la MAM. La demande d'agrément avait été faite fin novembre 2022.
- **SDIS** : Suite au rapport du SIVOM SIOULE ET BOUBLE et du SDIS, trois bouches incendie ont des débits avoisinent les 15 m³/heure au lieu de 30 m³/heure (norme SDIS), cela concerne les secteurs de Banelle, les Sardons, Cournassat. Concernant Banelle, une rencontre avec les Etablissements JEUDI aura lieu, afin d'étudier un achat en commun d'une citerne souple. Tout d'abord Monsieur le Maire prendra contact avec le SIVOM pour faire chiffrer le montant des travaux d'augmentation de débit de ces trois bouches. Il faudra prévoir également la mise en place de citernes souples d'environ 30 m³ pour les maisons individuelles isolées à plus de 400 m des bouches incendies. Cette mise aux normes sera échelonnée sur plusieurs années en fonction des finances communales.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population est terminé depuis le 19 février, 395 logements ont été recensés, 60% des réponses ont été faites par Internet, 17 logements n'ont pas pu être recensés car les occupants ont refusé, ou étaient absents. Monsieur le Maire déplore l'absence de réponse de certains habitants et leur manque d'implication dans la vie civile communale.

QUESTIONS DIVERSES

- L'abri bus sera installé Place de la Loue dans la deuxième quinzaine de mars.
- Les cyprès seront plantés au stade vers le 15 mars.
- Le maire explique que Aurélie LAVEDRINE, adjoint administratif à la mairie, a eu son concours de rédacteur territorial. Monsieur le Maire lui adresse ses félicitations. Une création de poste de rédacteur sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Ce poste n'apportera aucune augmentation de salaire au bénéficiaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.